



ARTICLE 1 - L'OCCUPATION DE L'ECO CARRELET OU ECO LODGE

Cet Eco-carrelet est conçu pour accueillir un nombre **maximum** de 4 personnes pour un T2 et 6 personnes pour un T3,

Par mesure de sécurité et d'assurance, il est demandé de respecter ce nombre, le propriétaire décline toutes responsabilités en cas de dépassement du nombre de personnes.

La responsabilité de la société GOLFTEC – Golf Club Graves & Sauternais ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels sur le site, tant dans les Eco-carrelets - Eco lodges que sur les parkings. Il est interdit de fumer dans les Eco-carrelets - Eco lodges .

ARTICLE 2 – FORMALITES DE POLICE

En application de l'article R.611-42 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Celle-ci doit mentionner notamment : le nom et les prénoms, la date et le lieu de naissance, la nationalité, le domicile habituel, le numéro de téléphone mobile et l'adresse électronique, la date d'arrivée au sein de l'établissement et la date de départ de l'étranger.

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche d'un adulte qui les accompagne. Les fiches ainsi établies doivent être conservées pendant une durée de six mois et remises, sur leur demande, aux services de police et unités de gendarmerie.

ARTICLE 3 - REGLES DE VIE SUR LE SITE

Chacun doit respecter la tranquillité des lieux entre 22h et 7h du matin. Chaque Eco-carrelet - Eco lodge est équipé d'une place de stationnement. L'occupant désireux de recevoir des personnes non hébergées sur le site doit en informer l'accueil. Le véhicule de ces invités doit stationner à l'entrée du site. Il est interdit de stationner sur les voies de circulation. La circulation sur le site doit se faire à allure réduite (10km/heure) en évitant toute circulation dans la zone réservée aux joueurs ou promeneurs.

La circulation est interdite entre 22h00 et 7h00.

ARTICLE 4 – ARRIVEE /DEPART

Les arrivées se font entre 16h et 18h et les départs se font entre 8h et 10h. Locations au week-end, les horaires d'arrivée et de départ sont fixés avec l'agent d'accueil. Vous devez prendre contact avec l'agent d'accueil au minimum 48h avant votre arrivée/départ au 05.56.62.25.43

Pour des raisons de COVID, le port du masque est obligatoire à l'accueil dans le club-house. La distanciation est obligatoire.

ARTICLE 5 – INVENTAIRE

Avant l'arrivée dans le Eco-carrelets - Eco lodges , le service de ménage et d'entretien sera passé, si un élément était dégradé ou manquant merci de le signaler immédiatement à l'accueil (sans quoi les dégradations pourront vous être facturées).

ARTICLE 6 - LES ENFANTS

Ils sont placés sous l'entière responsabilité de leurs parents. Ils doivent faire l'objet d'une surveillance et d'un accompagnement continu de la part d'un adulte responsable. La responsabilité des parents est en outre engagée pour toute dégradation de leur fait.

ARTICLE 7 -

Le propriétaire et les services de réservation déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou en cas de **baignade, celle-ci étant interdite dans le lac.**

ARTICLE 8 - LES ANIMAUX

Ils sont acceptés sur le site, sous conditions. Le nombre d'animal est limité à 1. Il doit être tenu en laisse et doit respecter les normes de sécurité et d'hygiène imposées. L'accès dans les chambres et sur le canapé est formellement interdit. Il est interdit de laisser les animaux attachés à l'intérieur ou à l'extérieur des logements en cas d'absence des occupants. Leurs maîtres sont responsables des dégradations ou accidents qu'ils pourraient causer. L'enceinte du site n'est en aucun cas un lieu où les animaux peuvent être laissés en liberté ou peuvent faire leurs besoins. Ceux-ci doivent être accompagnés à l'extérieur du site et leurs besoins doivent être ramassés. Leurs maîtres sont soucieux, pendant leur séjour, de respecter la quiétude des lieux (éviter tous

aboiements par exemple.) L'accès des chiens appartenant aux catégories des chiens d'attaque et chiens de défense est strictement interdit.

ARTICLE 9 - – TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour est applicable au tarif en vigueur pour ce type d'hébergement à toute personne en séjour dans l'hébergement.

ARTICLE 10 - SECURITE

Des coffres, et caves ainsi que des appareils ménagers sont mis à disposition. Ils feront l'objet de facturation en cas de détérioration

Incendie : les feux ouverts sont strictement interdits. Les barbecues sont interdits.

Chaque Eco-carrelets - Eco lodges est équipé d'un extincteur.

En cas d'incendie, il est demandé de prévenir immédiatement le service concerné en composant le **18** ou le **112** en précisant l'adresse du site : Golf Eco Lodges Graves et Sauternais – Lac de Seguin -33210 Saint Pardon de Conques.

Un défibrillateur se trouve à l'accueil, prévenir les pompiers en dehors des heures d'ouverture de celui-ci.

Vol : Le client garde la responsabilité de son hébergement et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients des Eco-carrelets - Eco lodges sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel, le propriétaire n'étant pas le dépositaire des objets et matériels se trouvant dans leur hébergement ou à proximité.

Un coffre est mis à disposition dans chaque Eco-carrelet,

Un système de surveillance très performant est installé sur l'ensemble du site. Néanmoins il est fortement conseillé de ne rien laisser dans les voitures, la direction décline toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration.

Le site est fermé de 22 heures à 7 heures le matin

ARTICLE 11 – TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de et de ses installations.

Pour exemple la charge maximale autorisée pour le hamac (filet extérieur) est limitée à 350 Kgs soit 4 personnes maximum à la fois

Les Bains nordiques installés dans les Eco Carrelets Eco Lodges T2 – sont initialement prévus pour 3 personnes maximum – limitation de l'habitation également à 3 personnes

Les T3 ne sont pas pourvus de bains nordiques et l'habitation comprenant deux chambres est limitée à 6 personnes

Les Eco-Carrelets Eco Lodges sont tous équipés de cave à vin dont les bouteilles sont le reflet de notre terroir local,

Le vin sera facturé aux tarifs indiqués sur le fascicule placé au-dessus des caves à vin

ARTICLE 12 - AFFICHAGE Le présent règlement intérieur est affiché dans chaque Eco-Carrelet – Eco Lodge

REGLEMENT INTERIEUR des Eco-carrelets - Eco lodges du Golf Eco Lodges des Graves et du Sauternais le propriétaire du site, vous souhaite la bienvenue. Afin que votre séjour se déroule agréablement, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du règlement intérieur et des consignes à l'arrivée.

La Direction

